

Original : anglais

**NOTES SUR LES QUESTIONS ESSENTIELLES QUE LA COMMISSION ABORDERA PAR
CORRESPONDANCE**

1. Examen des rapports des réunions intersessions tenues en 2020, y compris les réunions en ligne selon le cas, et examen de toute action nécessaire.

*Tous les rapports intersessions seront considérés comme adoptés, à moins qu'une objection ne soit soulevée par une CPC **avant le 30 novembre 2020**. Si un rapport contient des recommandations qui nécessitent une attention urgente, celles-ci devraient être extraites et présentées par le Président de l'organe concerné **avant le 15 octobre (18h, heure de Madrid) au plus tard**. Il s'agit des rapports suivants :*

- *Rapport de la première réunion du Groupe de travail virtuel sur la révision du Règlement intérieur de la Commission (VWG_RRP) - PLE-101*
- *Rapport du Groupe de travail virtuel sur une position financière durable (VWG-SF) - STF-205*
- *Rapport du Groupe d'experts en inspection au port pour le renforcement des capacités et l'assistance - PWG-406*
- *Rapport de la réunion intersessions de la Sous-commission 2 - PA2-602*
- *Rapport du Groupe de travail sur les mesures de contrôle et de traçabilité - PA2-603*
- *Avis du SCRS de 2020 à la Commission - PLE-104*

2. Coopération avec d'autres organisations, y compris l'examen des protocoles d'entente en suspens ou la définition d'un plan d'action, le cas échéant

Le Secrétariat a signé le protocole d'accord avec l'OPASE tel qu'adopté à la Commission de 2019. Comme il est difficile de se mettre d'accord sur la formulation des protocoles d'accord avec la CGPM et la COPACO, d'autres solutions sont actuellement à l'étude. Tout progrès sera communiqué par le biais du PLE-109.

3. Examen et approbation, le cas échéant, des décisions prises par le Comité permanent pour les finances et l'administration (STACFAD)

Le Président du STACFAD fera un bref rapport écrit, énumérant les décisions qui doivent être approuvées et adoptées par la Commission

4. Examen et approbation, le cas échéant, des propositions présentées par les Sous-commissions 1 à 4

Le Président de chaque Sous-commission rendra disponible un bref rapport écrit, énumérant les décisions qui doivent être approuvées et adoptées par la Commission

5. Examen et approbation, le cas échéant, des décisions prises par le Comité d'application des mesures de conservation et de gestion (COC)

Le Président du Comité d'application rendra disponible un bref rapport écrit, énumérant les décisions qui doivent être approuvées et adoptées par la Commission

6. Examen et approbation, le cas échéant, des décisions prises par le Groupe de travail permanent sur l'amélioration des statistiques et des mesures de conservation de l'ICCAT (PWG)

Le Président du PWG rendra disponible un bref rapport écrit, énumérant les décisions qui doivent être approuvées et adoptées par la Commission

7. Réunions intersessions en 2021

Sur la base de la discussion, le Président de la Commission proposera une liste des réunions intersessions pour 2021, à la fois virtuelles et présentes.

8. Autres questions

*Si une CPC a d'autres questions à soulever, celles-ci devraient être portées à l'attention du Président, avec copie au Secrétariat **avant le 15 octobre 2020 (18h, heure de Madrid) au plus tard.***

9. Lieu et dates de la prochaine réunion de la Commission

10. Adoption du rapport contenant les décisions de la Commission

Le Président de la Commission fera circuler un résumé écrit de toutes les décisions de la Commission. Les CPC auront la possibilité de répondre par correspondance.